

MINISTÈRE DE LA DEFENSE

CABINET DU MINISTRE

Le Conseiller Technique

PARIS, le 9 décembre 1983

DEF/C.5

SECRET

N O T E

pour

Monsieur le Ministre

U B J E T : Archives sur l'affaire BARBIE et la Gestapo de Lyon détenues par la D.G.S.E. (provenant du B.C.R.A. : Bureau Central de Renseignement et d'Action : services spéciaux rattachés à l'Etat-Major particulier du Général De Gaulle).

Je suis retourné à la D.G.S.E. hier et ai pu examiner une bonne partie des archives (après élimination de ce qui ne concernait pas directement le sujet, il reste 4 cartons, d'un poids total de 3 ou 4 Kgs).

Parmi les agents Français ayant travaillé pour les services de renseignements allemands, je n'ai relevé que trois nouveaux noms particulièrement marquants :

→ Mme VAILLANT-COUTURIER, avec les précisions suivantes : "veuve d'un Député communiste - a travaillé pour la S.D. en France, maîtresse d'un Allemand qu'elle avait suivi en Allemagne - avait la réputation d'un agent de très grande classe - 40 à 50 ans - bien conservée".

PIERRE (Abbé) : "28-30 ans - 1m70 - agent de la S.D. Lyon au service de KAMPF (adjoind de BARBIE) - cheveux noirs - corpulence moyenne - portait un béret basque".
(Ce n'est peut-être pas le célèbre Abbé PIERRE, mais celui-ci était de Lyon, et l'âge concorde... il y a là, à tout le moins, une équivoque que Me VERGES ne manquerait pas d'exploiter).

Les noms de Mme VAILLANT-COUTURIER et de l'Abbé PIERRE sont cités dans la procédure suivie à la Libération contre LECUSSAN, officier de marine français, qui a participé à l'exécution de Victor BASCH.

Il y a, par ailleurs, beaucoup d'autres noms d'agents connus (poursuivis, condamnés, exécutés après la Libération).

Enfin, l'aviateur COSTES est mentionné sur une liste comme un agent de renseignement des Allemands en matière militaire, particulièrement vénal.

.../...

SECRET

- 2. -

Diverses pièces font état de la culpabilité d'HARDY et d'une tentative d'empoisonnement effectuée à son encontre par Mme AUBRAC.

Il est également indiqué que le lieutenant (arrêté lors de la réunion chez le Dr DUGOUGEON) a dit aux Allemands tout ce qu'il savait pour éviter la torture.

Enfin, à propos de l'interrogatoire de BARBIE en 1948 par la sûreté française, il est précisé que "l'entrevue avec BARBIE a été facilitée au maximum par les services américains" et qu'il faut leur faire connaître que leur agent ne sera plus contacté.

Le Colonel SINGLANT m'a indiqué qu'en dehors de la D.G.S.E., il pouvait exister des archives sur BARBIE à la D.S.T., aux R.G., à la D.G.G.N. ou dans des dépôts privés constitués par les chefs de réseau (en ce qui concerne ces derniers, il pense qu'ils ne livreront pas spontanément les pièces qu'ils détiennent, sauf comme moyen de défense s'ils sont mis en cause).

Les cartons pourront être acheminés sans problème soit à la Défense, soit à l'Elysée, si ce transfert est ordonné. J'ai redit au Colonel SINGLANT que rien ne devait sortir sans instructions formelles.

Ma conclusion est que l'on devrait pouvoir sélectionner (avec précaution) un certain nombre de pièces susceptibles d'être communiquées, si l'on estime politiquement nécessaire de ne pas opposer au juge d'instruction un refus total.


Olivier RENARD-PAYEN